



HAL
open science

SI "complétif" chez Tite-Live

Colette Bodelot

► **To cite this version:**

Colette Bodelot. SI "complétif" chez Tite-Live. Benjamín García-Hernández (éd.). Estudios de lingüística latina. Actes du IXe Colloque International de Linguistique Latine, 1, Ediciones Clásicas, Madrid, pp. 169-184, 1998, 84-7882-348-4. hal-03581588

HAL Id: hal-03581588

<https://hal.science/hal-03581588>

Submitted on 26 Feb 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

SI “COMPLÉTIF” CHEZ TITE-LIVE

Colette Bodelot
 Université de Nancy II et Centre Universitaire de Luxembourg

Summary

It is a fact generally admitted by Latin grammars that *si*, apart from its use as an interrogative particle, may also introduce substantive clauses after several *uerba affectuum* or verbs that refer to a sanctioning or evaluating activity. Now the data of Livy show that the status of that type of *si*-clause is far from clear. The ambiguity is due to the regular persistence of the main logic and semantic features typifying conditional *si*. Hence our claim that after the verbs given above the *si*-clause is, despite its occasional co-occurrence with another substantive clause, unlike the A.c.I., the *ut*- or the *quod*-clause, not a mere nominalizing device applied to introduce the subordinate clause as an argument (i. e. mainly as a subject or an object) in the matrix-sentence. The “substantive” *si*-clause thus appears as hybrid structure that defies all attempt of grammatical classification but enables an exceptionally wide range of rhetorical uses.

1. Introduction

Le point de départ de la réflexion présentée ici a été la constatation que *si* dit complétif introduit en latin, d’après les exemples cités dans les grammaires¹, une classe de propositions aux contours fuyants et incertains. Et d’un point de vue syntaxique et d’un point de vue sémantico-logique, le rapport que la subordonnée en *si* entretient avec la proposition régissante semble dans bien des cas difficile à déterminer.

Or étudier ce type de structure phrastique, comme nous le ferons ici, à une époque précise chez un auteur déterminé comporte d’un point de vue linguistique certains risques dont nous sommes pleinement consciente. Mais, étant donné l’extrême richesse et versatilité des emplois de *si* dit complétif chez Tite-Live, variété due à l’importance de la partie conservée de l’oeuvre et surtout à la multiplicité des techniques d’écriture exploitées (parties narratives, oratoires ...; discours directs, indirects), nous espérons néanmoins aboutir à des résultats assez généraux pour qu’ils puissent rester valables en dehors de l’*Histoire* de Tite-Live. Cela est d’autant plus vrai que nous ne comptons pas ici présenter des critères sûrs et inébranlables pour un nouveau classement bipartite des dites subordonnées en propositions complétives et circonstancielles. Notre visée, moins ambitieuse et, peut-être, plus réaliste, est de signaler les interférences qui existent entre les deux types de structures et de montrer comment, par une convergence d’indices et un dégradé continu de nuances, on s’éloigne insensiblement de *si* circonstanciel pour approcher de *si* complétif.

2. Inventaire du matériel philologique: difficultés d’interprétation

Une première classe de subordonnées en *si* qui se rapprochent des propositions complétives est constituée de 56 exemples comportant comme verbes introducteurs *tempto, subsisto...*². Ces tours sont bien connus pour avoir donné naissance à *si* interrogatif qui présente lui-même chez Tite-Live une dizaine d’occurrences sûres, attestées après des verbes d’interrogation et

d'investigation, notamment *quaero* et *percunctor*. Comme nous traitons ailleurs (Bodelot 1987: 82-85; à paraître) en détail ces deux classes d'énoncés, nous concentrerons ici notre attention sur l'emploi de *si* en dehors de tout contexte interrogatif. Restent ainsi chez Tite-Live 104 exemples dans lesquels *si* se rencontre au contact du verbe *miror* (ex. 1) et de toute une autre gamme d'expressions de sentiment (ex. 2), de sanction (ex. 3) et d'appréciation subjective (ex. 4), qui, à côté de la forme verbale standard, peuvent revêtir l'aspect de tours plus complexes, le plus souvent *esse* + nom (ex. 5), *facere* + pronom / adverbe d'appréciation (ex. 6) ou encore *satis*, *parum*, *minus est* ou *habeo* (ex. 7), pour ne citer que les principaux:

- (1) «Mirer, inquit, si uana uestra, patres conscripti, auctoritas ad plebem est?» (3,21,4)
- (2) «Erubescant profecto si quis eis haec obiciat, ...» (5,6,5)
- (3) ...gravi poena, si quis uerberasset necassetue ciuem Romanum, sanxit;³ (10,9,4)
- (4) «Erras enim, L. Paule, si tibi minus certaminis cum C. Terentio quam cum Hannibale futurum censes;» (22,39,4)
- (5) 'Maximam autem eius custodiam esse, si magna imperia diuturna non essent et temporis modus imponeretur, ...' (4,24,4)
- (6) 'Gratum sibi patres Romanos populumque facturum, si omnes res Neapolitanorum suas duxissent, dignosque iudicauerint a quibus donum, ..., acciperent.' (22,32,8)
- (7) 'satis esse, si occasione ulciscendi laesos arment.' (5,11,16)

Dans 54 autres exemples, *si* fonctionne par le truchement de la construction appositionnelle comme explicitant d'un nom ou d'un pronom. Dans ce cas, la situation normale est encore celle où le prédicat recteur et / ou le relais nominal présentent des affinités sémantiques avec l'une des classes d'introducteurs énumérées:

- (8) «Illud te mihi ignoscere, P. Corneli, aequum erit, si, ..., ne tuam quidem gloriam bono publico praeponam;» (28,41,1)
- (9) « ...paenitebit te, P. Corneli, gloriae tuae, si hostem eum, ..., tu consul Italia expuleris ...?» (28,41,3)

Des exemples du type de (10), où *si* jouxte par l'intermédiaire d'un diaphorique un verbe quelconque, font figure d'exception:

- (10) ...res egebat mora, si expugnare uellet, ... (32,13,9)

Rien qu'à considérer le sémantisme à orientation souvent affective ou appréciative du prédicat principal, on comprend que ce modèle phrastique soit souvent utilisé par le locuteur à des fins de commentaire personnel. A ce titre, il est attesté chez Tite-Live dans $\frac{3}{4}$ de ses emplois⁴ dans des passages d'une oralité primaire ou relayée, le discours direct et indirect.

En vérité, la liste des exemples proposés, établie plus ou moins sur le modèle des grammaires de Kühner-Stegmann et de Hofmann-Szantyr⁵, s'avère assez hétéroclite d'un point de vue morpho-syntaxique. C'est que la définition traditionnelle, d'après laquelle la proposition en *si* joue le rôle d'une complétive chaque fois qu'elle explicite le contenu d'un prédicat ou d'une proforme nominale, s'avère être dotée d'une vertu faiblement discriminante. Ainsi nombre des prédicats soi-

disant susceptibles d'introduire une proposition complétive (p. ex. *erubesco* et *erro* dans (2) et (4)), s'accommoderaient-ils facilement d'une construction intransitivée, ce qui du coup implique pour la proposition en *si* une définition en termes d'expansion plutôt que d'argument. Puis, même à côté de verbes explicitement marqués par un diaphorique comme transitifs ou appelant un constituant de nature subjectale, le statut logique et syntaxique de la subordonnée en *si* est loin d'être clair. La principale raison, à notre avis, est que la conjonction *si* continue à offrir dans ces cas les traits sémantiques considérés comme caractéristiques de *si* circonstanciel. Or c'est précisément cette charge sémantique⁶ spécifique qui est préjudiciable au fonctionnement de *si* comme simple outil de nominalisation et qui l'empêche d'intégrer, au même titre que *ut*, *quod*, ou l'A.c.l., la proposition comme sujet ou objet au centre fonctionnel de l'énoncé.

3. Originalité sémantique de *si p* par rapport aux complétives en *ut / quod* ou la proposition infinitive

Il est certes vrai - et les grammaires ne manquent pas de le signaler - que *si*, dans les emplois susmentionnés, peut permuter avec *ut*, *quod* ou une proposition infinitive. En face de (1), (7) et (9), on posera ainsi (1'), (7') et (9'), également acceptables:

(1') «Mirer, inquit, uanam uestram, patres conscripti, auctoritatem ad plebem esse?»

(7') 'satis esse ut occasione ulciscendi laesos arment.'

(9') « ...paenitebit te, P. Corneli, gloriae tuae, quod hostem eum, ..., tu consul Italia expulisti (expuleris) ...? »

Remarquons toutefois que le passage de *si p* à un autre type de subordination peut rendre nécessaires des substitutions superficielles révélatrices d'une différence de structure profonde. Ainsi, dans (2), l'emploi de l'A.c.l. implique le remplacement de l'anaphorique *eis* par le réfléchi indirect *sibi*; dans (6), la permutation de *si* par *quod* entraîne l'emploi de deux subjonctifs imparfaits au lieu des subjonctifs plusqueparfait et parfait (*duxissent* et *iudicauerint*). Puis, outre ces difficultés structurales, le test, pour être fiable, devrait aboutir non seulement à des énoncés grammaticalement corrects mais sémantiquement équivalents (Touratier 1994: 588). Or, à l'image du sème hypothétique que Vairel (1981; 1982: 6-9) a identifié dans *si* conditionnel, un trait constant de *si* dit complétif est d'impliquer, dans les limites de la subordonnée, une nuance de virtualité suppositionnelle. Engagé dans un mouvement dialectique et chargé d'un trait dubitatif, inhérent à tout acte de supposition, *si* sert à atténuer, dans un contexte donné⁷, ce que la valeur éventuellement thétique de l'A.c.l. ou de *quod* + indicatif, voire l'orientation téléonomique de *ut*⁸ auraient d'excessivement positivant.⁹ Dans le dernier cas, où la structure est concurrencée par *ut*, l'idée de positivité recherchée, primairement amortie par *si*, peut encore davantage être soumise à caution par l'emploi de l'adverbe *forte*¹⁰, du subjonctif potentiel et des auxiliaires modaux *posse*, *uelle*, *malle*, *nolle*; ces verbes viennent, sur le mode d'une incidente restrictive, limiter la visée conative en l'envisageant dans l'optique du possible (ex. 11) ou en faisant dépendre son aboutissement, avec une nuance de politesse, du désir d'autrui (ex. 12):

(11) Pausistratus unam uiam salutis esse ratus, si ...erumpere in mare apertum posset, ...
(37,11,10) // ... , ut, si posset, ...erumperet in mare apertum, ...

(12) Et Antium noua colonia missa, cum eo ut Antiatibus permetteretur, si et ipsi adscribi coloniuellent; (8,14,8) // ..., ut coloni adscriberentur, si et ipsi uellent;

Quant au contraste entre *si p* et la complétive en *quod* ou l'A.c.l., il est particulièrement flagrant dans les exemples (13) et (14), où *si* et *quod* ou la proposition infinitive se rattachent à deux verbes identiques ou sont appariés à une même principale:

(13) 'Arma quod impigre ceperint, laudare; magis laudaturum, si non utantur nisi ultima necessitate coacti.' (24,22,3)

(14) «Non ego secundis rebus nostris gloriabor, duos consules ac duos consulares exercitus ab nobis sub iugum missos, et si qua alia aut laeta aut gloriosa nobis euenerunt.» (23,42,7)¹¹

Le changement de construction n'y répond pas à un souci rhétorique de *uariatio*. Tandis que la proposition infinitive et le tour en *quod* assertent la véracité du contenu de *p*¹², *si*, même suivi de l'indicatif, la suspend.¹³ Dans (13), le contexte fait apparaître le contenu de la proposition en *si* comme souhaitable; dans (14), un indice en faveur de la valeur spéculative de *si* est constitué par le thème indéfini en **k*^w-, qui, exprimant d'après Mellet (1992: 148-53), une "potentialité existentielle", ne tolère pas la validation de la relation prédicative.

Dans d'autres cas, un sens factuel semble se dégager du contexte; mais il s'agit là d'un effet de sens secondaire qui, étranger à la valeur de *si*, ne peut pas être produit par lui:

(15) «Atqui bene habet», inquit Decius, «si ab collega litatum est.» (8,9,1)

Dans la phrase précédente ('*Manlium egregie litasse.*'), l'haruspice a annoncé au consul Décius que le sacrifice offert par son collègue Manlius a été impeccable. Le contenu de *si p* peut donc être raisonnablement considéré comme conforme à la réalité. Si Décius emploie néanmoins *si* au lieu de *quod*, c'est qu'il ne veut pas s'engager sur la vérité de la proposition. Pareille situation est présentée chez d'autres auteurs comme caractéristique des "protases-écho"¹⁴. Reproduisant un univers de discours étranger, constitué par un dire antérieur, l'énonciateur emploie *si* pour porter un regard de distance sur un contenu présumé factuel mais échappant à sa propre expérience.¹⁵

Le même refus de validation peut être exploité par l'énonciateur à des fins d'expression euphémique, pour dédramatiser et virtualiser verbalement une faute dont il se sent coupable:

(16) «Conscius mihi sum nihil me scientem deliquisse et, si quid fecerim imprudentia lapsus, corrigi me et emendari castigatione hac posse.» (42,42,8)¹⁶

Un exemple comme (17) montre enfin comment la modalisation particulière exercée par *si* peut se répercuter sur le signifié aspectuel de *p*. En envisageant le contenu de la proposition comme éventuel¹⁷, l'énonciateur opère un élargissement de la perspective, susceptible de conférer à l'ensemble de la phrase une valeur générique ou itérative. Or c'est précisément à ce titre que *si* dans ses emplois dits complétifs intervient fréquemment dans le contexte général et intemporel d'une loi ou d'un règlement (ex. 18 et 19):¹⁸

(17) «Nolite, si quod omnibus uotis petendum erat ultro effertur, fastidire.» (32,21,35)

(18) (Illud adiciendum uidetur, ...) si is homo qui deuotus est moritur, probe factum uideri;
(8,10,11-12)

(19) «Si id moritur, quod fieri oportebit, profanum esto neque scelus esto; si quis rumpet
occidetue insciens, ne fraus esto; etc.» (22,10,5)

L'impression que *si* marque un contenu propositionnel non validable est d'ailleurs dans 81,6 % des cas corroborée par une modalisation particulière de la principale. Le cas le plus fréquent est celui où le verbe régissant, employé à l'infinitif ou au subjonctif, est lui-même subordonné à une troisième proposition, le plus souvent un verbe de communication (orale ou écrite) introduisant le discours indirect.¹⁹ La situation peut être illustrée par les exemples (5), (6), (7) et (13) cités ci-dessus. La conjonction *si* et le subjonctif du style indirect y conjuguent leurs effets pour situer, à un double titre, le contenu de *p* en dehors du domaine de validation. Mais même dans les parties purement narratives ou dans les instances de discours direct, *si* dit complétif se rattache volontiers à un prédicat dont la factualité est ébranlée du fait qu'il dépend lui aussi d'une troisième proposition (ex. 20), est énoncé sous une forme négative ou interrogative (ex. 21) ou porte au futur, au subjonctif ou à l'impératif (ex. 22) référence à une situation non actualisée:

(20) ...obsides etiam sescenti equites imperati, qui capite luerent, si pacto non staretur. (9,5,5)

(21) «Parum est, si, cuius pars tua nulla adhuc fuit, in partem eius uenis, ...?» (6,40,18)

(22) « ...primum ignosce patrio dolori, si quo inclementius in te sum inuectus;» (3,48,4)

Ceci fait que *si* "complétif" ne dépend que dans 18,4% des exemples étudiés d'un indicatif présent ou historique à la forme affirmative:

(23) «Ceterum, si uos nec cura eius ciuitatis nec exemplum ...mouet ..., nos aequi bonique facimus.» (34,22,13)

(24) motaque acie, indignatio Aequos et Volscos incessit si uictores exercitus uallum potius quam uirtus et arma tegerent. (3,70,8)

Et encore une interprétation générique ou itérative de l'énoncé n'est-elle pas non plus à exclure dans ce cas:

(25) «Si quando non deportati ex prouincia milites ad triumphum sunt, fremunt;» (45,38,13)

Or la preuve qu'il existe une corrélation fréquente non fortuite entre la modalité de la subordonnée et celle de la principale, nous allons la fournir incontinent en étudiant le rapport logique et discursif qui existe entre les deux propositions. Pareille analyse révélera si, à côté du sème hypothétique, *si* "complétif" offre aussi le second trait caractéristique de *si* circonstanciel, la valeur conditionnelle (Vairel 1981: 276-277; 1982: 9-10).

4. Rapport logico-discursif entre la proposition subordonnée et la proposition régissante: incidence sur l'interprétation syntaxique

Une étude de la répartition des modes et des temps dans les 73 énoncés attestant *si p* "complétif" + proposition principale en structure libre²⁰ nous permet de distinguer d'abord, et sans entrer dans le détail de toutes les variations, deux cas de figure.

Dans le premier, il existe entre *si p* et la principale une relation logique d'interdépendance qui se reflète dans un parallélisme relatif des formes verbales attestées dans les deux propositions. Soit à titre d'illustration les exemples (26) à (28), où les verbes figurent respectivement à l'indicatif futur, au subjonctif présent ou imparfait²¹:

- (26) « ..., erit quidem aliquod pignus, si obsides uiginti nostro arbitrato dabitis. » (37,45,16)
 (27) Sed in rebus tam antiquis si quae similia ueri sint pro ueris accipiantur, satis habeam:
 (5,21,9)
 (28) «Si Siciliam tantum ac Sardiniam ...reciperaturi essemus, satis tamen ampla pretia essent;» (21,43,6)

A l'opposé des grammaires traditionnelles qui classent nombre de ces énoncés parmi les "propositions substantives"²², nous pensons que l'emploi des modes et des temps avec une valeur "logique"²³ de réel, de potentiel et de non-réel ainsi que la relation implicative qui existe entre le contenu de la subordonnée et celui de la principale (*si p, alors q* ou « $p \Rightarrow q$ ») dénoncent ces exemples comme des emplois standard de *si* en période conditionnelle, où il existe un lien logique de condition entre la protase et l'apodose, la vérité de l'une entraînant la vérité de l'autre. (Lavency 1997²: 228-232).²⁴

Un deuxième cas de figure, moins fréquent dans notre corpus, est constitué d'énoncés dans lesquels il n'existe pas de solidarité morpho-syntaxique obligée entre principale et subordonnée. C'est que *si*, plutôt que de jouer le rôle d'un opérateur inférentiel établissant une relation logique entre deux contenus propositionnels, y assume une simple fonction illocutoire. Dans ce cas, le rapport conditionnel "ne s'établit pas, comme le dit Vairel²⁵ (1982: 10), entre le contenu de A et celui de B (...). Il s'établit entre l'acte de supposer A (...) et celui d'énoncer B." A cet égard, l'exemple (29) est intéressant parce qu'il réunit les deux structures en une seule phrase:

- (29) «Scilicet, si legem Oppiam abrogarit, non uestri arbitrii erit si quid eius uetare uolueritis, quod nunc lex uetat;» (34,7,11)

Des deux *si* attestés dans cette phrase, seul le premier instaure une relation implicative entre deux contenus propositionnels. En revanche, la donnée hypothétique introduite par le second *si* ne sert pas à justifier la vérité de l'assertion *non uestri arbitrii erit*; elle est destinée à créer un contexte discursif propre à légitimer ou à "conditionner" l'acte de parole accompli par l'énonciation de la principale.

Quoi qu'il en soit, dans les énoncés (26) à (28) aussi bien que (29), *si p* semble par sa valeur logique ou illocutoire plutôt modaliser l'ensemble de la proposition principale que de représenter un constituant central du noyau prédicatif. C'est dire que, dans l'un et l'autre cas, on a affaire à une circonstancielle de condition au sens large. Mais comme, dans les exemples en question, la place argumentale de sujet ou d'objet du verbe principal est vide ou tout au plus occupée par un diaphorique sémantiquement incomplet, le récepteur tend à la saturer notionnellement par le contenu de la subordonnée en *si*. Seulement dire que l'ensemble de la proposition *si p* joue dans la phrase le rôle d'une complétive, c'est confondre le contenu propositionnel de *p* avec l'acte de

supposer qui est linguistiquement dénoté par la structure *si p*. Considérons sous ce rapport l'exemple (30):

(30) «Horum si neque urbs ipsa neque homo quisquam superesset, quis id durius quam pro merito ipsorum statutum indignari posset?» (31,31,13)

L'anaphorique *id* n'y reprend pas l'acte de supposition signifié par *si* mais le seul objet de l'hypothèse, à savoir l'anéantissement de la ville et du peuple. Aussi pourrait-on gloser la phrase comme suit:

(30') «Horum si neque urbs ipsa neque homo quisquam superesset, quis [tum, si ita esset,] id, [quod neque urbs ipsa neque homo quisquam superesset,] durius quam pro merito ipsorum statutum indignari posset?»

On remarque dans cette glose la coprésence des deux anaphoriques *tum* et *id*: le premier porte référence au "monde mental ou imaginaire" créé par l'énonciation de *si*²⁶ tandis que le second reprend le contenu propositionnel introduit dans cet univers.

Le même phénomène s'observe encore mieux dans les constructions à emboîtement du type de (31):

(31) ...si quid postea addi demi mutariue placuisset, ut id saluo foedere fieret. (38,38,18)

où *id* renvoie aussi au seul A.c.I. enclavé dans la proposition en *si*.

Et pourtant, dans certains cas, l'égalité douteuse admise entre *si p* et une proposition complétive²⁷ se trouve si bien ratifiée qu'elle est encodée, à des degrés variés, au niveau de la chaîne. Une véritable relation de dépendance verticale de *si p* par rapport à *q* se manifeste notamment lorsque, à l'image d'une complétive authentique, le mode et le temps de *si p* marquent, prioritairement à toute valeur logique, la simultanéité, l'antériorité ou la postériorité par rapport à l'époque signifiée dans la principale:

(32) adeo tumultuose excepta est clamoribus undique et indignatione patrum, 'si, quod imperio consulari exsequendum esset, inuidiam eius consules ad senatum reicerent:' (2,28,2) (simultanéité)

(33) Neque mirum [scil. erat], ..., eos si orationes quoque insuper turbauerant utrimque, ... (32,20,2) (antériorité)

(34) Vna spes erat si ex maioribus castris subueniretur, ... (5,8,9) (postériorité)

Outre la relation temporelle et modale, d'autres facteurs, tels la postposition de la subordonnée, l'emploi au niveau de la principale d'un diaphorique sujet ou objet et surtout la coordination de *si p* à un A.c.I. (cf. l'ex. 14), convergent pour faire apparaître *si p* comme intégré au centre fonctionnel de l'énoncé. Seulement pour que cette intégration syntaxique soit parfaite, il faudrait que, parallèlement, le sème conditionnel de *si* s'affaiblisse. Or, c'est précisément sous ce rapport que, même dans les cas-limites, la comparaison de *si p* à une proposition complétive nous paraît boiteuse.²⁸

5. Le cas de (non) *miror si* ...

Pour étayer de preuves notre jugement, nous voudrions, à la fin, évoquer très rapidement le fonctionnement discursif du tour *miror si*, que les grammaires traitent unanimement comme introducteur d'une proposition complétive mais dont certaines spécificités d'emploi ne s'expliquent, à notre sens, que par référence au sens conditionnel de base du relateur.

Nous avons relevé chez Tite-Live 8 exemples de *miror* ou *mirum est* introduisant une proposition subordonnée en *si*. Un trait significatif est que dans 7 cas sur 8²⁹ l'étonnement est nié soit par un morphème négatif (*nihil, neque, minime*)³⁰, par le procédé de la question rhétorique (*mire(mu)r?*)³¹ ou par une 3e proposition exprimant une injonction négative (*ueta(n)t mirari*)³².

Le tableau proposé ci-dessous montre que chez Tite-Live la modalisation négative de *miror* est proportionnellement plus importante avec *si* qu'avec *quod* ou l'A.c.I.:

Tableau:

<i>miror; mirum, mirabile, miraculo est</i>	+ <i>si</i>	+ A.c.I.	+ <i>quod</i>
affirmé	1 occurrence = 12,5 %	10 occurrences = 32,3 %	5 occurrences = 83,3 %
nié	7 occurrences = 87,5 %	21 occurrences ³³ = 67,7 %	1 occurrence = 16,7 %

Cette situation n'est pas particulière à Tite-Live, car une étude des articles *miror, mirum (est) + si, quod* ou A.c.I. dans le *TLL* (1066-1067; 1074-1076) confirme à peu près cette répartition.³⁴

Or, à analyser chez Tite-Live les 7 exemples de *non miror si*, on constate que la subordonnée propose dans tous les cas à l'imagination de l'énonciataire une situation hors pair qui, dans une vision stéréotypée du monde, devrait engendrer une réaction de surprise et d'étonnement positive. Nier l'étonnement revient dans ce cas à briser un contrat logique, à rompre une attente.³⁵ D'où l'émergence d'une tension, d'un paradoxe qui font que, dans certains contextes, *si* admet une interprétation "amplificative"³⁶ au sens de *etiamsi*:

(35) Haec amoris pignora cum essent nec quicquam secretum alter ab altero haberent, per iocum adulescens uetat eam mirari si per aliquot noctes secubisset: (39,10,1)

Stylistiquement marqué, parce que tirant parti de la technique de l'écart, ce tour est particulièrement fréquent dans les passages teintés d'affectivité. Véhiculant volontiers une nuance d'amertume, de désabusement cynique, il implique souvent de la part du sujet modal ou énonciateur une visée de distance, une attitude de désapprobation face à la situation envisagée. Aussi l'apport explicatif qui est occasionnellement adjoint pour motiver la négation de l'étonnement dénonce-t-il normalement un travers, un comportement scandaleux, que le locuteur ou le sujet modal ne peut que condamner:

(36) Hoc demum proelium Samnitorium res ita infregit, ut omnibus conciliis fremerent minime id quidem mirum esse, si, *impio bello et contra foedus suscepto, infestioribus merito deis quam hominibus nihil prospere agerent*: (8,39,10)

(37) «Mirer, inquit, si uana uestra, patres conscripti, auctoritas ad plebem est? *Vos eleuatis eam: quippe, quia plebs senatus consultum continuandis magistratibus soluit, ipsi quoque solutum uoltis, ne temeritati multitudinis cedatis. etc.*» (3,21,4)

Dans un tel contexte, l'emploi de *si* est donc l'aboutissant d'un long travail argumentatif, ce qui plaide pour une actualisation de son sens non seulement hypothétique mais aussi conditionnel. Lui substituer dans ces circonstances une proposition infinitive ou un tour en *quod* reviendrait à remplacer un tour logiquement et sémantiquement marqué par un tour neutre, non marqué, substitution qui impliquerait inévitablement un appauvrissement rhétorique du texte dû à une efficacité de sens réduite.

6. Conclusion

Les faits analysés ont montré qu'il est abusif d'interpréter la proposition en *si* comme complétive chaque fois qu'elle semble, à la surface, expliciter le contenu d'un prédicat ou d'une proforme nominale. En effet, dans la plupart des cas, la proposition offre une structure syntaxique et sémantique telle qu'on peut judicieusement admettre qu'elle représente une authentique subordonnée conditionnelle. Puis, même dans les cas-limites, où *si p* reproduit au maximum le schéma d'une proposition complétive, on n'a affaire qu'à une structure hybride où se manifestent deux tendances conflictuelles: d'un point de vue morpho-syntaxique, un faisceau d'indices convergent certes pour faire apparaître *si p* comme un constituant central du noyau prédicatif; mais, d'un point de vue logique et sémantique, le signifié hypothétique et conditionnel de *si* reste encore trop nettement sensible pour permettre une intégration de la subordonnée dans l'une des trois classes de base des propositions complétives: les assertives, les impératives ou les interrogatives³⁷. Aspiration syntaxique à une relation de dépendance de premier ordre et expression d'un rapport sémantico-logique spécifique, incompatible avec l'une des trois modalités énumérées, tels sont donc les deux traits inconciliables qui s'apparient au maximum dans la construction dite de *si* complétif. Le résultat est un énoncé grammaticalement non classifiable mais rhétoriquement et discursivement d'autant plus facile à moduler qu'il peut résonner de tous les tons intermédiaires auxquels l'apprête son statut particulier.

BIBLIOGRAPHIE

- Baratin, M. 1982: "Remarques sur l'emploi des modes dans le système conditionnel latin". *JG* 13, 5-6.
- Bodelot, C. 1987: *L'interrogation indirecte en latin. Syntaxe - Valeur illocutoire - Formes*. Paris, BIG.
- Bodelot, C. 1995: "Propositions complétives et construction appositionnelle en latin: ébauche de synthèse". *RPh* 69, 1, 39-73.
- Bodelot, C. à paraître: "*Tempto si, subsisto si ...ou les propositions hypothétiques à sens 'final' chez les historiens latins*". Br. Bureau, Chr. Nicolas (éd.), *Mélanges offerts en hommage à Claude Moussy*.

- Bolkestein, A.M. 1976a et b: "The relation between form and meaning of Latin subordinate clauses governed by *verba dicendi*". *Mnemosyne* 29, 2, 155-175 et 29, 3, 268-300.
- Calboli, G. 1996: "Zu den lateinischen Bedingungssätzen". A. Bammesberger, Fr. Heberlein (éd.), *Akten des VIII. internationalen Kolloquiums zur lateinischen Linguistik*. Heidelberg, C. Winter, 282-295.
- Dangel, J. 1982a: *La phrase oratoire chez Tite-Live*. Paris, Les Belles Lettres.
- Dangel, J. 1982b: "Les phrases conditionnelles des discours liviens: un énoncé-débat subjectif". *IG* 15, 10-8.
- D'Elia, M. 1975: "Sull'uso di «quod» con il senso di «si» nel latino giuridico". *Scritti in onore di Giuliano Bonfante I*. Brescia, Paideia, 191-204.
- Ducrot, O. 1972: *Dire et ne pas dire. Principes de sémantique linguistique*. Paris, Hermann.
- Ernout, A., Thomas, Fr. 1953²: *Syntaxe Latine*. Paris, Klincksieck.
- Hettrich, H. 1992: "Lateinische Konditionalsätze in sprachvergleichender Sicht". *Innsbrucker Beiträge zur Sprachwissenschaft* 64, p. 263-84.
- Hofmann, J.B., Szantyr, A. 1965: *Lateinische Syntax und Stilistik*. Munich, Beck.
- Kerger, J. 1996: "De QVOD à QVOD SI". C. Bodelot, R. Koch, J. Reisdorfer, E. Wolter (éd.), *Poik...la. Hommage à Othon Scholer. Etudes classiques* 8. Luxembourg, Publications du Centre Universitaire de Luxembourg, 57-79.
- Kühner, R., Stegmann, C. 1988: *Ausführliche Grammatik der lateinischen Sprache II, Satzlehre* 2, unveränd. Nachdruck der 5. Aufl. der Hahnschen Buchhandlung-Hannover. Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft.
- Lavency, M. 1997²: *Vsus, Description du latin classique en vue de la lecture des auteurs*. Louvain-la-Neuve, BCILL.
- Lehmann, Chr. 1973: *Latein mit abstrakten Strukturen*. Munich, W. Fink.
- Maurel, J.-P. 1979: "Quelques problèmes concernant la forme et l'interprétation des systèmes hypothétiques en latin". *Cahiers de Grammaire* 1, Université de Toulouse-le Mirail, 5-41.
- Mellet, S. 1992: "Opérations de détermination: remarques sur deux indéfinis latins *quis* et *aliquis*". *BSL* 87, 1, 147-159.
- Moignet, G. 1974: *Etudes de psycho-systématique française*. Paris, Klincksieck.
- Muller, Cl. 1996: *La subordination en français*. Paris, A. Colin.
- Orlandini, A.M. 1993: "Le rôle du locuteur dans l'interprétation des systèmes hypothétiques: une analyse sémantico-pragmatique des systèmes hypothétiques en latin et en grec". *IF* 98, 130-154.
- Orlandini, A.M. à paraître: "Le fantôme du doute: une analyse de l'adverbe français «par hasard» et des adverbes *forte* et *fortasse*". *Lalies* 17.
- Pinkster, H. 1988: *Lateinische Syntax und Semantik*. Tübingen, Francke Verlag.
- Rosén, H. 1992: "Die Arten der Prolepse im Lateinischen in typologischer Sicht". O. Panagl, Th. Krisch (éd.), *Latein und Indogermanisch, Akten des Kolloquiums der Indogermanischen Gesellschaft, Salzburg 1986*. Innsbruck, Innsbrucker Beiträge zur Sprachwissenschaft, 243-262.
- Serbat, G. 1988: *Linguistique latine et linguistique générale*. Louvain-la-Neuve, Peeters.
- Tesnière, L. 1965²: *Eléments de syntaxe structurale*. Paris, Klincksieck.
- Touratier, Chr. 1994: *Syntaxe Latine*. Louvain-la-Neuve, Peeters.
- Vairel, H. 1981: "Un modèle d'analyse linguistique des conditionnelles: latin *si di sunt, si di sint, si di essent*". *BSL* 76, 1, 275-326.
- Vairel, H. 1982: "Les phrases conditionnelles / hypothétiques en français: la valeur de *si A, B*". *IG* 14, 5-10.
- Van de Griend, M.E. 1988: *How to do things with si*. MA thesis, University of Amsterdam.
- Van de Griend, M.E. 1989: "Pseudoconditionals in Latin". M. Lavency, D. Longrée (éd.), *Actes du Ve Colloque de Linguistique latine*. *CILL* 15, 1-4, 447-55.
- Vendryes, J. 1947-48: "Sur un emploi du relatif: le relatif prégnant". *BSL* 44, 1, 21-24.

NOTES

¹ Cf. Kühner-Stegmann (1988: 424-426); Ernout-Thomas (1953²: 387-388); Hofmann-Szantyr (1965: 666).

- ² On remarque l'absence chez Tite-Live des verbes *expecto*, *conor*, *uideo*, *uiso* qui passent pour verbes types introduisant cette classe.
- ³ La sanction peut, bien sûr, aussi être envisagée dans l'optique du patient, comme dans 9,5,5: *...qui capite luerent, si pacto non staretur* ou 42,42,8 (cf. plus loin l'ex. 16).
- ⁴ 65 occurrences (41,1%) se trouvent dans le discours direct, 53 (33,6%) dans le discours rapporté, 40 (25,3%) dans des passages purement narratifs.
- ⁵ Cf. note 1.
- ⁶ Sur la vacuité sémantique des subordonnants introduisant une proposition complétive cf. p. ex. Serbat (1988: 31) et Pinkster (1988: p. ex. 58; 109).
- ⁷ La modalité assertive ou impérative de la proposition complétive est le résultat d'une interaction complexe du sémantisme du prédicat introducteur et de la structure sémantique propre de la subordonnée (Bolkestein 1976a et b).
- ⁸ *Vi* contribuant dans ce cas à signifier la tension vers l'actualisation, la positivité n'y est que recherchée (Moignet 1974: 205).
- ⁹ Ernout-Thomas (1953²: 388) affirment qu'avec *si* "la complétive est affirmée plus faiblement qu'avec *quod*." D'après Kühner-Stegmann (1988: 424) et Hofmann-Szantyr (1965: 666), *si*, à l'opposé de *quod*, signifie après un *uerbum affectuum* que le contenu propositionnel de la subordonnée n'est pas considéré comme un fait réellement établi mais simplement possible.
- ¹⁰ Cf. Orlandini (à paraître).
- ¹¹ A moins qu'il ne faille y interpréter *si qua* au sens de *quaecumque*. Or si pareille interprétation semble plausible p. ex. dans 7,20,5 ('*aut, si quid hostiliter fecissent, consilio id magis quam furore lapsos fecisse, ...?*'), où *si quid* est antéposé et où l'anaphorique *id*, de toute évidence, ne reprend pas le contenu propositionnel de *si p* mais le seul objet de *fecissent*, elle paraît douteuse dans (14). Sur l'emploi de *siquis* / *siquid* chez Caton, cf. Rosén (1992: 253); sur l'emploi inverse, en anacolithe, du relatif "prégnant" comme équivalent du tour "si quelqu'un", cf. Vendryes (1947-48).
- ¹² A ce propos, il est peut-être utile de remarquer que *ceperint* dans (13) est très probablement un subjonctif de discours rapporté qui correspond à un indicatif parfait du style direct.
- ¹³ Sur le fait que le locuteur ne se porte pas garant de la véracité d'une donnée qu'il énonce sous forme d'une proposition en *si*, cf. Baratin (1982). Cf. aussi Lehmann (1973, p. 82-87) qui affirme que *si* tout comme *-ne / utrum* introduit une proposition avec "présupposition disjonctive" et Dangel (1982a: 40-45; 1982b: 10-13) qui définit *si p* par ses qualités de suspens, et l'assimile, à l'intérieur d'un "énoncé-débat", à un acte de questionnement.
- ¹⁴ Cf. Maurel (1979: 10-16) et Orlandini (1993: 132); van de Griend (1988: 9; 1989: 452) appelle ces propositions "*quotative conditionals*".
- ¹⁵ Cf. aussi p. ex. 45,13,7, qui fait écho à 45,13,5.
- ¹⁶ Cf. aussi plus loin l'ex. (22).
- ¹⁷ Tout comme dans les "protases-écho", on emploie dans ce cas normalement l'indicatif après *si* (Maurel 1979: 17-24). L'indicatif, mode du *realis*, y correspond à l'ancien subjonctif des systèmes "éventuels" du grec (Hettrich 1992: 277).
- ¹⁸ Dans la langue judiciaire, *si* hypothétique permute volontiers avec *quod* + subjonctif (d'Elia 1975; Kerger 1996); l'expression de la supposition est alors prise en charge conjointement par *quod* et le subjonctif, non par la seule conjonction.
- ¹⁹ Cela est vrai pour un tiers des 158 exemples répertoriés.
- ²⁰ Nous faisons donc ici abstraction des 85 exemples dans lesquels les oppositions temporelles ou modales sont neutralisées ou masquées par les exigences de congruence imposées par une 3e proposition.
- ²¹ Nous n'avons relevé aucun exemple dans lequel le verbe principal et le verbe subordonné figurent tous les deux au subjonctif plusqueparfait.
- ²² Cf. p. ex. Kühner-Stegmann (1988: 425) qui cite comme exemple de *si* complétif notre exemple (27).
- ²³ Sur le rapport qui existe entre la valeur "logique" et la valeur "temporelle" des formes verbales employées dans le système conditionnel, cf. p. ex. Vairel (1981) et Calboli (1996).
- ²⁴ Une preuve supplémentaire est qu'on peut appliquer aux exemples (26) à (28) la règle de contraposition « $\sim q \Rightarrow \sim p$ » que vérifie nécessairement, de par sa définition, l'implication matérielle (Ducrot 1972: 181).
- ²⁵ Vairel s'y réfère à Ducrot (1972: 167-190).
- ²⁶ Sur l'assimilation de *si* à un procédé de création d'univers, cf. p. ex. Ducrot (1972: 168); Maurel (1979: 7); van de Griend (1988: 16).
- ²⁷ Qu'en français *si p* ne possède pas non plus les fonctions d'un syntagme nominal a été montré récemment par Muller (1996: 216-217), qui, dans le cas d'un *si* conditionnel en position d'argument, parle d'une "construction coucou".

-
- ²⁸ Nous revenons ainsi, partiellement et très prudemment, sur une affirmation faite dans Bodelot (1995: 65-77), où nous admettions l'équivalence inconditionnelle de *si p* avec une proposition complétive à côté d'un prédicat accompagné d'un diaphorique sujet ou objet.
- ²⁹ Le seul exemple dans lequel *miror* revête une forme affirmative représente une authentique période conditionnelle à l'irréel: '*Et hercule mirandum fuisse, si aliter faceret.*' (30, 42,17).
- ³⁰ Cf. 33,38,7; 32,20,2; 8,39,10.
- ³¹ Cf. 3,21,4; 9,18,10.
- ³² Cf. 39,10,1; 1,53,10.
- ³³ Nous n'avons pas comptabilisé l'emploi de *an ...miraculo ...sit* + A.c.I. dans 4,35,9, car, représentant le second membre d'une interrogation indirecte disjonctive, il ne donne pas lieu à un acte de langage assertif.
- ³⁴ Seule la fréquence de *non miror, non mirum est* + A.c.I. semble se situer chez Tite-Live nettement au-dessus de la moyenne. Nous ne voulons cependant pas être trop affirmative sur ce point, car les listes d'exemples proposées par le *TLL* pour illustrer les différentes constructions ne sont pas exhaustives.
- ³⁵ Cette réflexion en termes d'attente et d'écart nous a été inspirée par un exposé que Mlle Dangel a présenté à la Sorbonne le 9 nov. 1996 dans le cadre d'un séminaire intitulé "Rhétorique et poétique".
- ³⁶ Le terme est emprunté à Tesnière (1965²: 597). Touratier (1994: 687) explique que dans ces énoncés "la condition est étendue à un cas présenté implicitement comme inattendu, parce qu'il devrait normalement être la condition du procès contraire."
- ³⁷ Au cas où *si* fonctionne comme une particule interrogative après un verbe d'interrogation ou d'investigation, ses sèmes caractéristiques de l'emploi conditionnel s'estompent.